

La Libye, un État désarmé ?

Au-delà des milices armées, les autorités font face à des revendications fédéralistes, à une économie toujours dépendante des hydrocarbures et à un blocage institutionnel.

Saïd Haddad

L'évocation par le premier ministre libyen, Ali Zeidan, dimanche 10 novembre 2013, d'une menace d'intervention étrangère si les troubles et les violences persistaient dans son pays est à la mesure sinon du désarroi, tout au moins des défis auxquels sont confrontées les autorités intérimaires depuis la chute du régime de Mouamar Kadhafi. En appelant la population à descendre pacifiquement dans la rue contre les milices afin de soutenir « la construction » de l'armée et de la police, il souligne, dans le même discours, la faiblesse de l'État et son impuissance face à des acteurs qui entravent le processus de transition. Une faiblesse accentuée par la montée des revendications fédéralistes, une économie qui peine à s'extirper de la dépendance aux hydrocarbures et un blocage institutionnel qui fait le jeu des acteurs paraétatiques et exaspère la population.

Les milices : de la légitimité révolutionnaire à l'exaspération populaire

Impliquées dans de nombreuses violences, les milices armées se sont installées dans le paysage politique libyen post Jamahiriya. Estimées à plusieurs centaines, elles ont dans un premier temps tiré profit de leur contribution à la chute de Kadhafi et de son régime. Auréolées de cette victoire, légitimées par les combats menés et gardiennes autoproclamées de la « Révolution du 17 février », elles se posent à la fois en concurrentes de l'État et du gouvernement et suppléent aux faiblesses du pouvoir dans le domaine sécuritaire. La situation de l'armée nationale libyenne illustre la faiblesse de l'État et le déséquilibre des relations entre le pouvoir intérimaire et les milices. Plusieurs facteurs sont à l'origine des difficultés que rencontre l'armée libyenne dans ce nouveau paysage politique. Cette mise à l'écart est en grande partie l'héritage de l'ancien régime où l'institution était à tenue en suspicion. L'armée nationale s'est heurtée égale-

ment à la défiance des milices envers un pouvoir transitionnel représenté soit par le Conseil national de transition (CNT), soit par le Congrès général national (CGN, assemblée législative), légitimé par les élections du 7 juillet 2012. Cette défiance témoigne de la suspicion envers des cadres militaires ayant fait une large partie de leur carrière sous le régime défunt et ayant, selon les révolutionnaires, fait montre d'un engagement tiède durant une partie des combats. Plus profondément, cette double défiance symbolise la permanence des solidarités et des dynamiques locales qui caractérisent en partie la Libye depuis 1951. En d'autres termes, la faiblesse des autorités intérimaires actuelles est irriguée par la persistance d'une culture politique du non-État qui va de pair avec celle de l'autonomie locale. La structuration des milices en un réseau national de brigades à l'instar du Bouclier de la Libye, opérant officiellement pour le ministre de la Défense ou du Supreme Security Committee rattaché au ministre de l'Intérieur, illustre cette faiblesse de l'État et leur institutionnalisation.

Ceci pose la question de la réalité du pouvoir libyen. Face à cette situation, les autorités intérimaires se sont lancées dans une politique de refondation de l'armée régulière et de la police et de redéfinition de leurs relations avec les milices. Formation, réinsertion des anciens combattants et modernisation des équipements vont de pair avec une délégation des tâches de sécurité aux milices et autres katibas. Une délégation des tâches synonyme de reconnaissance légale de certains groupes tandis que d'autres sont déclarés hors la loi à la suite de l'attentat ayant coûté la vie à l'ambassadeur des États-Unis, à Benghazi, le 11 septembre 2012. Cependant, la recrudescence des combats entre milices rivales, leur intervention dans le champ politique comme lors des débats sur l'exclusion politique des dignitaires de l'ancien régime, l'enlèvement pour quelques heures du premier ministre, le 10 octobre 2013, par une milice agréée par le ministère de l'Intérieur, leur sentiment d'impunité grandissant illustrent

Saïd Haddad, maître de Conférences, Ecoles de Saint Cyr Coëtquidan ; chercheur associé à l'Institut de Recherches et d'Etudes sur le Monde Arabe et Musulman (IREMAM).

la difficulté de la tâche en ce domaine. L'annonce par le premier ministre que les miliciens ne toucheront plus de primes et de salaires à moins d'intégrer les forces de sécurité régulières d'ici le 31 décembre 2013 est une ultime tentative d'une reprise en main et surtout de mettre un terme à la prolifération des armes dans ce pays, dont le nombre est estimé à plusieurs millions.

Dans ce face à face autorités-milices, le rôle de la population est susceptible de devenir un enjeu. En effet, alors que celle-ci a maintes fois manifesté son exaspération à l'encontre des milices (mais aussi des autorités) à Benghazi ou à Tripoli durant les deux premières années de la transition, l'appel manifeste du premier ministre à l'intervention de la population dans ce bras de fer et au lendemain d'une grande manifestation à Benghazi, le 9 novembre, contre le prolongement du CGN, est lourd de conséquences en terme de violences. Le nombre élevé de victimes (une trentaine de morts) parmi les manifestants venus réclamer, le 15 novembre 2013, le départ d'une milice de Misrata de Tripoli, théâtre régulier d'affrontements entre milices extérieures à la ville, illustre les risques de dérapages et d'escalade de la violence.

Sécurité et situation aux frontières

Se nourrissant de la faiblesse de l'État et contribuant à cet affaiblissement, les milices participent dorénavant de l'insécurité intérieure mais également aux frontières extérieures du pays. Dès le début de l'intervention internationale en Libye, en 2011, de nombreux pays (Algérie, Niger, Tchad, Afrique du Sud) et l'Union africaine avaient pointé le risque de déstabilisation de la sous-région à travers la dissémination de l'arsenal libyen, notamment au profit de groupes *ihadistes*. Si la crise malienne semble confirmer les scénarios les plus pessimistes sur les conséquences de la chute de la dictature de Kadhafi (dissémination des armes depuis la Libye, résurgence de revendications autonomistes, affirmation de mouvements *ihadistes*), elle répond en partie à des dynamiques internes. Cela étant, la faiblesse de l'État central libyen accroît la porosité de ses frontières, le sud du pays (le *ihadiste*) devenant une base de repli pour les groupes *ihadistes* fuyant l'intervention française au Mali qui a débuté le 11 janvier 2013. Si les autorités de Tripoli avaient, quelques semaines auparavant, anticipé ce reflux en annonçant, le 16 décembre 2012, la fermeture de toutes les frontières terrestres avec l'Algérie, le Niger, le Tchad et le Soudan, la confusion sécuritaire intérieure, la marginalisation de l'armée régulière et l'étendue des frontières rendent la tâche ardue. En témoignent les attentats d'In Amenas en Algérie (janvier 2013) et d'Arlit et d'Agadez au Niger (mai 2013) dont une partie des auteurs proviendraient de Libye. Créatrice de tensions avec les pays voisins, la

présence des *ihadistes* souligne l'urgence de ce dossier et la nécessité d'une assistance internationale, maintes fois exprimée par les officiels libyens, dans le domaine de la sécurité et de la collecte des armes. La Mission d'assistance de l'Union européenne pour une gestion intégrée des frontières en Libye (EUBAM Libye) dont le principe a été décidé par le Conseil de l'UE, le 22 mai 2013 et dont le but est « d'aider les autorités libyennes à développer leurs capacités pour améliorer la sécurité de leurs frontières terrestres, maritimes et aériennes à court terme et à élaborer une stratégie plus vaste de gestion intégrée des frontières à long terme » s'inscrit dans le cadre plus général de l'appui apporté par l'UE à ce pays.

Une aide d'autant plus urgente pour l'instauration de l'autorité de l'État que le sud du pays est également confronté à l'irruption de conflits intertribaux. Ces conflits qui ont éclaté en février 2012 et qui se sont poursuivis durant l'année et en 2013 ont mis en présence des tribus arabes (Zawaya et Ouled Slimane) à Koufra et à Sebha. Précédant de quelques semaines des violences touchant des populations touarègues à Sebha et Ghadames (mai 2012), ces heurts auraient fait près de 150 morts. Ces différents conflits ont certainement dans les deux cas pour origine la lutte pour le contrôle d'un territoire riche en ressources naturelles et en hydrocarbures, ainsi que celui du commerce transfrontalier et des routes migratoires entre la Libye et ses voisins. Mais alors que les affrontements, violents, entre Arabes et Toubous sont à la mesure des bouleversements de la hiérarchie politique qui ont vu ces derniers prendre parti contre le Guide libyen et vouloir mettre un terme à leur statut de groupe marginalisé, les Touaregs subissent – quant à eux – le contrecoup de l'instrumentalisation de leur groupe dans sa politique sahélienne par le régime défunt, étant dorénavant accusés de lui avoir été fidèles ou d'en être nostalgiques.

Tripoli face au fédéralisme

Ces événements interviennent alors que des revendications fédéralistes se font jour après la « libération » du pays, le 23 octobre 2011. Le transfert du Conseil national de transition de Benghazi à Tripoli, la composition du premier gouvernement transitoire, la loi électorale et le poids de chaque région dans le CGN (élu le 7 juillet 2012) sont autant de motifs de mécontentement de Benghazi et d'une partie de la Cyrénaïque. La résurgence du fédéralisme, abandonné depuis 1963, se traduit par la réunion en un « congrès du peuple de Cyrénaïque » de 3 000 délégués à Benghazi, le 6 mars 2012. Proclamant la semi-autonomie de la région et l'attachement au fédéralisme, les délégués vont également élire un Conseil suprême de la Cyrénaïque, chargé de gérer les affaires de la région.

Ces initiatives sont à la mesure de la crainte d'une marginalisation politique et d'une exigence d'une

meilleure répartition et redistribution des richesses. Face à des partisans du fédéralisme dans une région qui abrite près de 80 % de la production pétrolière et l'essentiel des réservoirs d'eau et qui disposent de fait d'un moyen de pression, les autorités transitionnelles vont répondre en deux temps. Dans un premier temps et à la veille des élections législatives, le président du CNT ôte au CGN ses compétences constitutionnelles pour les attribuer à une nouvelle assemblée qui devra être élue (au premier trimestre 2014) et qui comprendra 60 membres (20 pour chacune des trois régions). Cette dernière décision s'attirera les foudres des représentants toubous et amazigh qui, s'estimant mis à l'écart, annonceront leur retrait du CGN. Dans un deuxième temps, face à des fédéralistes qui ne désarment pas, le pouvoir satisfait en partie les revendications symboliques et matérielles des dignitaires de l'Est du pays. Comme en témoignent durant l'année 2012, l'ouverture d'une délégation régionale du ministère du Pétrole, l'annonce de la création d'une nouvelle compagnie pétrolière dans le raffinage et les industries pétrochimiques, qui disposera de bureaux à Benghazi et d'une entreprise chargée de l'exploration des hydrocarbures ou la décision, en juin 2013, de transférer le siège principal de l'Office du pétrole et du gaz, des compagnies du transport aérien et de la société d'assurance et d'investissement intérieur à Benghazi. Répartition des richesses, accès aux ressources et reconnaissance des identités particulières et des pouvoirs locaux se confondent en partie et surgissent dans un contexte où le pouvoir central, comme évoqué plus haut, semble démuni face à de nombreuses contestations. En effet, en dépit de ces annonces et mesures gouvernementales, les partisans du fédéralisme ont annoncé fin octobre 2013 la création d'un gouvernement de la Cyrénaïque, puis deux semaines plus tard (le 10 novembre) celle d'une compagnie de pétrole et de gaz ainsi que d'une banque. Sans préjuger de l'évolution de la situation, il convient de remarquer que ce défi lancé à Tripoli intervient après plusieurs mois de blocage de la production pétrolière à l'est du pays. Alors que la production pétrolière avait atteint son niveau d'avant-guerre, que la croissance économique de 2012 avait effacé la récession due au conflit de 2011 et que la reconstruction estimée à près de 200 milliards offre des perspectives alléchantes, la confusion sécuritaire et politique à l'intérieur et aux frontières du pays obère la reprise économique du pays.

Justice et manœuvres politiques

La difficulté du pouvoir central, représenté par un gouvernement et une Assemblée nationale sortie des urnes, est accentuée par l'instrumentalisation d'une revendication légitime de juger et de demander des comptes aux responsables de la dictature. Cette re-

vendication a ainsi abouti dès la fin de 2011 à la démission de responsables politiques (comme le n°2 du CNT) soupçonnés d'avoir joué un rôle politique sous l'ère Kadhafi. Alors que les procès d'anciens dirigeants se mettent en place, l'exclusion de la vie politique des anciens dirigeants, de personnalités soupçonnées d'avoir « collaboré » ou tiré profit de la Jamahiriya ainsi que des « opportunistes » va être un *leitmotiv* de la vie politique libyenne.

La vision extensive de la loi adoptée le 5 mai 2013 qui liste 23 catégories professionnelles, risque de mettre au ban de la vie politique une partie non négligeable de son personnel dont les dirigeants de la première et deuxième transition et de priver le pays d'une bonne partie de ses cadres et compétences. Cette question est déstabilisatrice pour la Libye d'autant plus que son instrumentalisation par les milices (à l'encontre de ceux qui appellent à leur désarmement) ou les partis islamistes (qui contrebalancent ainsi le verdict des urnes) risque de substituer au légitime désir de justice une chasse aux sorcières et des basses manœuvres politiques. La démission du président du CGN, Mohammed Megarief, en butte aux milices, le 29 mai, sous prétexte qu'il eut des responsabilités durant les années soixante-dix avant de rompre avec le régime alors qu'il était ambassadeur en Inde au début des années quatre-vingt et de militer au sein du mouvement d'opposition le Front national pour le salut de la Libye est à cet égard lourde de menaces. Et ce d'autant plus que la résurgence de conflits locaux liés pour certains à des différends antérieurs au conflit interne, souligne la nécessité de bâtir un système judiciaire transitionnel plus à même de faciliter la réconciliation nationale et le vivre ensemble. Si l'adoption d'une loi sur la justice transitionnelle en Libye, adoptée le 23 septembre 2013, et la création d'une Commission d'établissement des faits et de la réconciliation témoignent de la volonté formelle de la Libye de se doter des instruments idoines pour le jugement des personnes convaincues de crime, le délitement de l'autorité de l'État, l'autonomisation des milices font douter de la capacité libyenne à mener à bien un processus de justice et de réconciliation dans un pays où près de 7 ou 8 000 personnes sont détenues sans aucune forme de procès.

Dans ce climat où la légitimité révolutionnaire défie la légitimité des urnes, les tiraillements politiques qui ont pris de l'ampleur au sein du Congrès général national depuis la démission de Megaryef, ralentissent le processus de transition qui doit passer par l'élection de 60 représentants à l'Assemblée constituante. C'est contre ce blocage que la population a défilé le 9 novembre à Benghazi. Si l'intervention de la population dans les débats peut être salutaire pour la Libye, grands demeurent les risques d'un basculement vers une violence généralisée, facilitée par la profusion des armes. ■